

Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)



7 octobre 2022

SESSION ORDINAIRE 2022-2023

**PROPOSITION DE BUDGET AJUSTÉ 2022 ET
DE BUDGET INITIAL 2023 DE LA MÉDIATRICE BRUXELLOISE**

**Commentaires concernant le budget 2022 ajusté et
le budget initial 2023 de la Médiatrice bruxelloise**

1. Généralités

Les moyens prévisionnels alloués à la médiatrice bruxelloise pour l'exercice 2022 s'élevaient à 750.000 €. Compte tenu de l'état d'avancement des recrutements, des marchés et des besoins réels constatés, ces crédits peuvent être ramenés à 717.000 € pour 2022.

Ces moyens ne couvrent pas un certain nombre de frais directement pris en charge par le PRB, suivant le tableau de financement joint en annexe (*annexe*).

Les principales dépenses effectuées en 2022 ont concerné le recrutement du personnel, d'une part, et les frais d'installation et d'équipement du service, d'autre part. Par ailleurs, des marchés de services ont été lancés ou sont en voie de l'être, concernant, d'une part, la communication de l'institution (élaboration de l'identité visuelle et de la charte graphique, création de son site internet, etc.) et, d'autre part, l'acquisition des applications informatiques nécessaires pour la gestion des dossiers (CRM, plate-forme de réception et de traitement des signalements).

Pour l'exercice 2023, la projection sur un exercice complet de la masse salariale liée au personnel recruté en 2022 et aux engagements à prévoir en 2023,

ainsi que l'estimation des crédits nécessaires pour la poursuite des projets engagés en 2022 et les frais de fonctionnement du service, aboutissent à un budget de 1.614.000 €.

Le tableau suivant donne, pour l'ensemble des dépenses, une synthèse du budget 2022 ajusté et du budget 2023.

Type de crédit	Crédits 2022 (ajustés)	Crédits 2023
Dépenses courantes	672.000,00	1.608.000,00
Dépenses de capital	45.000,00	6.000,00
TOTAL	717.000,00	1.614.000,00

Le tableau ci-après donne un aperçu par littera des crédits pour 2022 et 2023.

Pour des raisons pratiques, les montants des crédits ont été arrondis à 100 EUR.

En l'absence de cadre de référence existant, la classification des littera dans le tableau ci-après est inspirée de celle adoptée par la Cour des comptes pour le contrôle des comptes et des budgets des institutions collatérales de la Chambre des représentants, tout en tenant compte des spécificités du financement de l'institution régionale :

Type de crédit	Littera	Budget 2022 ajusté	Budget 2023
		EUR	EUR
Dépenses courantes	A : Personnel	528.000,00	1.394.500,00
	B : Équipement et fournitures	5.000,00	10.000,00
	C : Poste et télécommunications	2.000,00	9.500,00
	D : Informatique et bureautique	15.000,00	35.000,00
	E : Communication et relations externes	85.000,00	94.000,00
	F : Relations internationales	4.500,00	8.000,00
	G : Prestations de tiers	17.500,00	27.000,00
	H : Missions spécifiques	10.000,00	25.000,00
	I : Dépenses imprévisibles	5.000,00	5.000,00
Dépenses de capital	BB : Équipement et mobilier	10.000,00	1.000,00
	DD : Informatique et bureautique	35.000,00	5.000,00
TOTAL		717.000,00	1.614.000,00

2. Commentaires des dépenses par littera

2.1. Dépenses courantes

Les crédits pour le littera A : Personnel représentent comme attendu le poste de dépenses le plus important de l'institution.

Les crédits sont calculés sur la base d'une proposition de cadre provisoire du personnel, évolutif au cours des trois premières années, partant d'un cadre de départ de 10 ETP en 2022, qui pourra être porté à 12 ETP en 2023 et à 14 ETP en 2024, en fonction des besoins. Ces besoins restent en effet pour une bonne part difficile à estimer, en particulier vu l'absence d'indication concrète de la part de la majorité des communes de la région quant à leur intention de se doter, ou non, de leur propre médiateur. En 2024, sur la base des enseignements d'un premier exercice complet d'activités, l'institution soumettra aux assemblées un projet de statut et de cadre du personnel conformément à l'article 19, alinéa 2, des décret et ordonnance conjoints relatifs au médiateur bruxellois.

À côté de la médiatrice, le cadre de départ compte 6 collaborateurs affectés aux missions opérationnelles de l'institution, 1 responsable de la gestion, 1 responsable de la communication et 1 assistant administratif.

Compte tenu des procédures de recrutement à mener, la plupart des collaborateurs sont entrés en fonction au cours du troisième trimestre de l'année ou doivent encore entrer en fonction au cours du dernier trimestre.

Les dépenses de personnel s'élèvent donc à 528.000,00 € pour 2022 et devraient atteindre 1.394.500,00 € en 2023.

Le littera B : Équipement et fournitures ne nécessite pas d'explication particulière. Il concerne essentiellement des fournitures courantes, acquises pour l'instant via le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et refacturées au service de médiation.

Le littera C : Poste et télécom repose sur une estimation provisoire des coûts de téléphonie et tient compte pour 2023 d'une augmentation liée au coût de la mise en service d'un numéro vert 0800 pour les citoyens, afin d'assurer l'accès gratuit pour tous au service de médiation.

Le littera D : Informatique et bureautique comprend le coût estimé de l'abonnement et des frais de support pour un système de gestion de dossiers (CRM) et une plate-forme de réception des signalements. Ces deux marchés sont en voie de finalisation et seront lancés dans le courant du mois d'octobre. Il s'agit des deux

applications métier nécessaires pour soutenir les missions de l'institution, dont le développement et le support ne peuvent être assurés par le Service informatique du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale.

Le service de médiation a lancé fin août un contrat-cadre pour le développement de l'identité visuelle et la charte graphique de l'institution, ainsi que la création de ses supports de communication. Le coût de ce marché figure au littera E : Communication et relations publiques qui comprend également les crédits nécessaires pour le développement de son site web. Les coûts de ces deux marchés sont répartis sur 2022 et 2023. Des crédits sont par ailleurs prévus en 2023 pour la réalisation d'une campagne d'information envers le grand public, ainsi que pour les frais de publication des rapports prévus par la réglementation.

Le littera F : Relations internationales comprend les frais de cotisations aux réseaux internationaux d'ombudsmans et médiateurs dont le service est membre, à l'instar des autres services de médiation régionaux et fédéraux, ainsi que de participation à des séminaires et congrès organisés par ces réseaux afin de développer les capacités de ses membres et renforcer les bonnes pratiques.

Le littera G : Prestations de tiers couvre les coûts de secrétariat social, d'affiliation à un service externe de prévention et protection au travail, les frais de traduction pour assurer toutes les publications dans les deux langues nationales, le recours à un comptable externe, et les éventuels frais d'experts ou d'avocats en cas de litiges.

Le littera H : Missions spécifiques doit permettre de couvrir les coûts liés à la réalisation d'enquêtes qui seraient demandées par un des parlement ou à des signalements d'atteinte à l'intégrité qui ne pourraient être assumés avec les seuls effectifs de l'institution et nécessiteraient le recours à de l'expertise externe.

Le littera I : Dépenses imprévisibles vise à couvrir toute dépense imprévue et inévitable qui surviendrait en cours d'exercice.

2.2. Dépenses de capital

Le littera BB : Équipement et mobilier couvre l'acquisition des machines et du petit mobilier non fournis par le PRB.

Le principal poste de dépenses de capital, au littera DD : Informatique et bureautique, couvre l'acquisition des PC portables et des licences contenant les applications bureautiques courantes, dont le support est assuré par le service informatique du Parlement. Ce matériel et ces licences ont été acquis via les contrats-cadres du CIRB.

Annexes

Annexe 1 Financement du service de médiation bruxellois

Dépenses prises en charge par la Parlement bruxellois	Dépenses à charge de la dotation du Médiateur bruxellois
Bâtiment	Dépenses de personnel
Mobilier	Assurances
Infrastructure et équipement informatique fixes	Secrétariat social et
Équipement téléphonie	Service externe de prévention et protection
Nettoyage	Petit équipement et fournitures de bureau
Sécurisation	Catering
Charges de consommations courante (eau et énergie)	Documentation
Service informatique (suivant protocole)	Poste et télécommunications
	Informatique et bureautique (hardware et software)
	Publications
	Site internet
	Campagne d'information
	Relations publiques
	Honoraires experts / traduction
	Relations internationales
	Missions spécifiques
	Dépenses imprévisibles

Annexe 2
Service de médiation bruxellois – Projet budget

Article	Catégorie de dépenses	2022 ajusté	2023 initial
TITRE I : Dépenses courantes			
A : PERSONNEL			
A 1000	Masse salariale, allocations et indemnités réglementaires, charges patronales	496.000,00 €	1.356.000,00 €
A 2000	Assurances (inclus RC professionnelle)	13.500,00 €	19.000,00 €
A 3000	Abonnements STIB	3.000,00 €	3.500,00 €
A 4000	Recrutement (publications, frais jury)	12.000,00 €	2.000,00 €
A 5000	Formation	2.000,00 €	10.000,00 €
A 6000	Frais liés à activités (permanences, missions)	1.000,00 €	3.000,00 €
A 7000	Cotisations professionnelles (ACFE, IFA, CPMO)	500,00 €	1.000,00 €
	Total	528.000,00 €	1.394.500,00 €
B : ÉQUIPEMENT ET FOURNITURES			
B 1000	Petit équipement	1.500,00 €	2.000,00 €
B 2000	Fournitures de bureau	1.500,00 €	3.000,00 €
B 3000	Catering	1.000,00 €	3.000,00 €
B 4000	Documentation	1.000,00 €	2.000,00 €
	Total	5.000,00 €	10.000,00 €
C : POSTE ET TÉLÉCOMMUNICATION			
C 1000	Téléphonie fixe	1.000,00 €	4.000,00 €
C 2000	Téléphonie mobile	800,00 €	1.500,00 €
C 3000	Numéro vert	-	3.000,00 €
C 4000	Frais postaux	200,00 €	1.000,00 €
	Total	2.000,00 €	9.500,00 €
D : INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE			
D 1000	Contrats et fournitures	10.000,00 €	30.000,00 €
D 2000	Services externes	5.000,00 €	5.000,00 €
	Total	15.000,00 €	35.000,00 €
E : COMMUNICATION ET RELATIONS EXTERNES			
E 1000	Impressions	7.500,00 €	15.000,00 €
E 2000	Presse (insertions, communiqués)	500,00 €	4.000,00 €
E 3000	Site internet	20.000,00 €	20.000,00 €
E 4000	Campagne d'information	50.000,00 €	40.000,00 €
E 5000	Relations publiques	5.000,00 €	10.000,00 €
E 6000	Organisation journée d'études, colloques	2.000,00 €	5.000,00 €
	Total	85.000,00 €	94.000,00 €
F : RELATIONS INTERNATIONALES			
F 1000	Missions à l'étranger	1.500,00 €	4.000,00 €
F 2000	Délégations étrangères et stagiaires	500,00 €	500,00 €
F 3000	Cotisations organisations internationales (IOI, AOMF)	2.500,00 €	2.500,00 €
	Total	4.500,00 €	7.000,00 €

Article	Catégorie de dépenses	2022 ajusté	2023 initial
G : PRESTATIONS DE TIERS			
G 1000	Experts	5.000,00 €	5.000,00 €
G 2000	Secrétariat social	2.500,00 €	4.500,00 €
G 3000	Service externe de prévention et protection	600,00 €	2.500,00 €
G 4000	Comptable	3.000,00 €	6.000,00 €
G 5000	Traductions	6.400,00 €	10.000,00 €
	Total	17.500,00 €	28.000,00 €
H : MISSIONS SPÉCIFIQUES			
H 1000	Total	10.000,00 €	25.000,00 €
I : DÉPENSES IMPRÉVISIBLES			
I 1000	Total	5.000,00 €	5.000,00 €
SOUS-TOTAL dépenses courantes		672.000,00 €	1.608.000,00 €
TITRE II : Dépenses de capital			
BB : ÉQUIPEMENT ET MOBILIER			
BB 1000	Équipement et petit mobilier (machines, lampes, meubles etc.)	10.000,00 €	1.000,00 €
	Total	10.000,00 €	1.000,00 €
DD : INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE			
DD 1000	Hardware et software	35.000,00 €	5.000,00 €
	Total	35.000,00 €	5.000,00 €
SOUS-TOTAL dépenses de capital		45.000,00 €	6.000,00 €
TOTAL		717.000,00 €	1.614.000,00

